



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

eau

Question écrite n° 854

Texte de la question

M. Dominique Richard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le blocage, au sein des DDAF, des dossiers d'aides octroyées dans le cadre des programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Un décret du 4 janvier 2002 modifie les modalités d'attribution de ces aides, deux arrêtés et deux circulaires précisent bien les conditions d'octroi, ne manque que la circulaire de mise en oeuvre de l'instruction, toujours en attente. Ce sont aujourd'hui plus de 500 dossiers qui sont en souffrance rien que pour la région des Pays de la Loire. Ces retards ont des conséquences nuisibles sur l'environnement et repousseront de fait d'un an des travaux souvent faits pendant la période estivale. Il lui demande donc s'il entend publier dans les meilleurs délais les textes en souffrance.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la réforme du programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage a nécessité la rédaction de nombreux textes réglementaires et de deux circulaires. Une première circulaire est parue le 23 avril 2002. La deuxième circulaire d'application de ce programme vient d'être signée et publiée. Rien ne s'oppose plus à la continuation de ce programme et au traitement des dossiers qui demeurent en instance, notamment dans la région des Pays de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Richard](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 854

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2676

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3352